



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Communiqué de presse

Bruxelles, 8 décembre 2020

Elargissement temporaire du tarif social pour l'énergie : un pas dans la bonne direction

Les coûts en matière d'énergie constituent généralement une part non négligeable du budget total des ménages. C'est particulièrement vrai pour les ménages en situation de pauvreté, proportionnellement aux ressources financières dont ils disposent.

En Belgique, 1 ménage sur 5 (20,8%) vit effectivement en situation de précarité énergétique¹.

Les causes sont multiples, mais parmi les principales, on citera l'augmentation du prix de l'énergie ces quinze dernières années, le fait que les ménages les plus modestes occupent souvent des logements de mauvaise qualité et mal isolés, l'accès difficile aux mesures de soutien publiques et aux offres avantageuses des fournisseurs privés qui pourraient précisément alléger leur facture énergétique².

La crise COVID-19 n'a fait qu'accentuer les difficultés rencontrées par les ménages en situation de précarité énergétique. Les importants besoins en chauffage et en énergie liés au confinement ont certainement eu un impact sur la consommation et les factures énergétiques.

Le Service de lutte contre la pauvreté salue donc l'initiative du gouvernement fédéral – plus précisément des ministres de l'Energie et des Affaires économiques ainsi que du secrétaire d'Etat pour la Protection des consommateurs - d'élargir pendant un an l'accès au tarif social pour l'énergie aux bénéficiaires de l'intervention majorée. Cette initiative, qui rejoint l'avis³ publié par le Service de lutte contre la pauvreté dans le contexte de la crise Covid-19, est un pas dans la bonne direction et peut constituer une source d'inspiration pour des mesures structurelles – à long terme – pouvant avoir un impact important dans la lutte contre la précarité énergétique.

Personne de contact : Christophe Blanckaert — chbl@cntr.be — Tél. : 0496/463.818

¹ Coene J. et Meyer S., 2020. Baromètres de la précarité énergétique et hydrique (2009-2018). Une initiative de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique gérée par la Fondation Roi Baudouin, [Baromètres de la précarité énergétique et hydrique | Fondation Roi Baudouin \(kbs-frb.be\)](https://www.kbs-frb.be/fr/actualites/actualites/2020/06/10/Barometres-de-la-precarite-energetique-et-hydrique)

² Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019). [Durabilité et pauvreté. Contribution au débat et à l'action politiques](#). Rapport bisannuel 2018-2019, Bruxelles, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, pp. 27-33.

³ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 12/06/20. [Contribution au groupe de consultation de la task force Groupes vulnérables](#), p.4.



Vous pouvez suivre l'actualité du Service sur Twitter en vous abonnant à @Luttepauvrete
Intéressé(e) par notre actualité ? Inscrivez-vous à notre [Newsflash](#).